



Avis d'appel public à candidatures

Délégation du service public d'exploitation du cinéma Le Louxor- Palais du cinéma

Collectivité publique délégante

Ville de Paris
Secrétariat Général - Mission Cinéma
4, rue François Miron, 75004 PARIS
Tel : 01 44 54 19 60
Fax : 01 44 54 19 57

Procédure de passation

Délégation de service public en application des articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du principe de la délégation du service public par délibération du Conseil de Paris en date du 11 et 12 juillet 2011 (SG-2011-154).

Objet de la délégation

Le service public délégué porte sur l'exploitation d'un établissement cinématographique doté de 3 salles de cinéma (342 places, 144 places et 79 places environ), d'un espace d'accueil (150 m2 environ), un espace Café/Club (60 m2 environ), un espace d'exposition (30m2 environ), un espace bureaux, des locaux techniques et des sanitaires.

Le délégataire sera chargé de proposer une programmation cinématographique de type Art et essai de films en 1^{ère} et 2^{ème} exclusivité ; il diffusera les films en version originale sous-titrés et construira une programmation diversifiée, de qualité et ouverte sur les cinématographies du sud. Il devra en outre, développer de manière prépondérante un volet d'animation et de médiation culturelles liée à l'activité cinématographique, et veillera à la dimension d'animation locale et d'ouverture sur le quartier.

Le bâtiment sera remis au délégataire en l'état neuf et équipé de l'essentiel des équipements nécessaires à l'exploitation. Le délégataire aura la charge de petits investissements (matériels ; mobiliers).

Lieu d'exécution

Le Cinéma Le Louxor est situé 170 boulevard Magenta, 53 boulevard de la Chapelle dans le 10e arrondissement de Paris.

Durée de la délégation

7 ans à compter de la notification du contrat.

Modalités de remise des candidatures

Les dossiers de candidatures, rédigés en langue française, seront envoyés sous pli recommandé avec accusé de réception postal ou déposés, contre récépissé, à l'adresse suivante :

**Ville de Paris- Mission Cinéma
4, rue François Miron 75004 Paris**

Les dossiers seront remis sous double enveloppe extérieure portant la mention «*Délégation du service public d'exploitation du cinéma Le Louxor-Palais du cinéma*» et l'enveloppe intérieure portant la mention «*Nom du candidat / Candidature pour la Délégation du service public d'exploitation du cinéma Le Louxor-Palais du cinéma / A n'ouvrir qu'en commission* ».

Date limite de réception des candidatures

19 octobre 2011 à 12 heures.

Seules pourront être examinées les candidatures reçues ou déposées avant le 19 octobre à 12 heures, la date et l'heure figurant sur l'avis de réception postal ou sur le récépissé faisant foi.

Composition du dossier de candidature

Les candidats pourront se présenter soit seuls, soit en groupement d'entreprises solidaires. Les dossiers de candidatures devront comprendre les pièces suivantes :

Situation propre des opérateurs économiques

1) Chaque candidat ou chaque groupement devra fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire (nouveau formulaire **DC1** ou contenu identique sur papier libre) renseignée et signée par l'entreprise candidate ou, en cas de groupement, par l'ensemble des entreprises membres ;
- Lettre de candidature motivée, le cas échéant, présentant les capacités du candidat (du groupement). En cas de groupement, cette lettre doit indiquer l'organisation de ce dernier et les rôles respectifs de ses membres ;

2) Chaque entreprise candidate, ou en cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement, devra fournir les pièces ou éléments d'information suivants :

- Déclaration du candidat signée (nouveau formulaire **DC2** ou contenu identique sur papier libre) , indiquant ou comportant impérativement :
 - son nom, sa forme juridique, sa raison sociale ;
 - la liste des principaux dirigeants et des personnes ayant qualité pour engager la société ;
 - son numéro d'immatriculation au registre du commerce (ou tout moyen d'identification équivalent) ;
 - si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Certificats et déclarations attestant du respect des obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2010, prévus à l'article 8 du décret 97-638 du 31 mai 1997 (formulaire **NOTI 2**) ;
- une déclaration sur l'honneur attestant qu'il respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue à l'article L.5212-1 et suivants du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne (lutte contre le travail illégal) ;
- une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir suite à une condamnation relevant du 5° d e l'article 131-39 du code pénal.

Capacités financières

Chaque candidat, et en cas de groupement d'entreprises, chaque membre devra fournir :

- Montant et composition de son capital (actionnaires, structuration du groupe dans l'hypothèse d'un groupe) pour les entreprises ;
- Liste de ses membres dirigeants ;
- Liste de ses principaux banquiers et leur adresse ;
- Comptes annuels certifiés (bilans, comptes de résultats et annexes) des trois derniers exercices ou document comptable équivalent pour les candidats qui ne sont pas assujettis à l'établissement de comptes sociaux certifiés ;

Capacités techniques– références requises

Chaque candidat, et en cas de groupement d'entreprises, chaque membre devra fournir :

- Une note de ses moyens techniques et humains (effectifs par catégorie de personnels, qualifications....)
- Un dossier de références du candidat permettant de démontrer son aptitude à recevoir la délégation concernée et notamment en matière d'exploitation d'équipement cinématographique.
- Le cas échéant des certificats de qualification professionnelle
- Tous documents, à l'exclusion de documents à caractère commercial et publicitaire, permettant d'apprécier les capacités du candidat à assurer le service public et sa continuité (gestion de services publics ; démarché qualité, ...)

Il est précisé que le candidat retenu, ou, le cas échéant, le groupement d'entreprises retenu, pourra être amené, à la demande de la collectivité délégante, à constituer une société dédiée à l'exécution de la délégation.

Critère de sélection des candidats admis à présenter une offre

Les candidats seront sélectionnés au vu de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Une fois sélectionnés au cours de cette première phase, les candidats admis à présenter une offre recevront un dossier de consultation définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à effectuer et les conditions de tarification du service rendu à l'utilisateur et précisant Les critères d'attribution du contrat.

Date de l'envoi de l'avis à la publication

2 septembre 2011

Recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de ces recours :

Tribunal administratif de Paris
7 rue de Jouy – 75 181 Paris
Téléphone : 0144594400 Fax : 0144594646
Courrier électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr